

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger
72000 Le Mans

Tél : 02 43 28 69 58

Mobile : 06 44 02 53 20

Fax : 02 43 23 33 73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1 p. 2
Le second degré dans les rétro et dans la presse	p. 3
Multiplier les missions pour nier nos métiers	p. 4

Permanences au local du Snes

♣ **Lundi : 14h - 17h (uniquement sur rendez-vous)**

♣ **Tous les mardis de 10h à 12h et de 14h à 17h**

♣ **Tous les mercredis de 14h 30 à 17h30 (pour les AESH permanences dès 14h sur rendez-vous auprès de Katia Brunet - tél 06 86 84 64 11)**

♣ **Jeudi de 14h30 à 17h30 (uniquement sur rendez-vous, permanences possibles pour les personnels contractuels)**

LE MANS PIC

P4

Déposé
le 29/09/2020
Le Mans CTC

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

L'ÉDITO

Derrière la joie, le mépris et la colère

par Laurent Blancs

La situation sanitaire se dégrade. Dans toute la France le gouvernement cherche à réduire les interactions physiques, à limiter les brassages de population, à réduire la fréquentation des lieux clos accueillant du public. Dans toute la France ? Pas tout à fait. Pas à l'école. Non, à l'école c'est l'inverse : chaque semaine ou presque le protocole sanitaire est allégé. À ce rythme il va bientôt disparaître. Le ministère ne voit aucun inconvénient à ce que des centaines voire des milliers d'élèves et d'adultes se côtoient, se croisent, se parlent dans des couloirs trop étroits, des salles trop petites, des cantines pas assez aérées, des locaux nettoyés et désinfectés trop peu souvent. Armé de la certitude que l'enfant n'est pas ou peu contaminant, le ministre va sur tous les plateaux, affirmant qu'il n'y a aucun danger et que l'objectif est de fermer le moins de classes et d'établissements possibles. Certitude bien légère, s'assimilant plus à de la croyance tant elle repose sur un avis scientifique bien fragile (les sociétés pédiatriques françaises sont quasiment les seules au monde à l'affirmer), et dont on comprend mal en quoi elle concerne

les collèges et lycées, à moins que ce pouvoir ait décidé, par la force de sa pensée magique, de plier encore une fois le réel à sa volonté et de faire durer l'enfance jusqu'à 18 ans. La réalité, la vraie, celle des faits est terrible : Jean-Michel Blanquer et toute la hiérarchie de l'Éducation Nationale n'ont que faire de la santé des élèves et des personnels. Leur priorité est ailleurs. Cet exemple est révélateur du mépris incommensurable que nous porte ce pouvoir.

Mépris lorsque, après avoir passé son été à se faire photographe en train de faire du beach-volley, du paddle, du kayak... notre ministre plastronne en reprenant une formule que ne lui avait guère porté bonheur : « nous sommes prêts ». Alors que rien n'est prêt. Rien n'a été préparé, rien n'a été anticipé. Nos voisins italiens (moqués, naguère, par Sibeth Ndiaye) ont montré que cela était possible : recrutement de dizaines de milliers d'agents, construction de locaux provisoires, division des classes en petits groupes, distribution hebdomadaire de millions de masques aux élèves et aux personnels. En France, rien. Il est vrai qu'il

aurait fallu travailler un tout petit peu cet été et, surtout, qu'il y ait une volonté d'anticiper. Tel ne fut pas le cas. Ce sont les élèves et leurs enseignants qui se retrouvent sacrifiés et ballottés au gré des improvisations gouvernementales. Notre santé n'est rien pour eux. Mieux, J.-M. Blanquer ose parler, le 8 septembre, d'une rentrée effectuée « dans la joie ». Libre à J.-M. Blanquer de se ridiculiser une nouvelle fois (et reconnaissons-lui dans l'exercice une réelle constance) avec de tels propos lunaires qui prouvent, s'il en était encore besoin, combien il évolue dans un monde loin, très loin, du monde réel, mais les enseignants ne sourient même plus à ce comique de répétition. Ils n'y voient plus que le mépris total du ministre à leur égard.

Mépris, encore, lorsque J.-M. Blanquer pense calmer la colère enseignante en évoquant la mise en place d'un « Grenelle des professeurs », énième grand-messe lancée par la Macronie. Il n'en sortira rien. Nous sommes lassés des effets d'annonce permanents du ministre qui ne sont jamais suivis de réalisations. À ce propos, qui a des nouvelles de l'Observatoire des rémunérations mis en place en 2017 ? Au bout de 3 ans, peut-être est-il enfin arrivé à la conclusion que les enseignants sont mal payés. Mal payés, peut-être, mais plus pour longtemps puisque Blanquer annonce à grand renfort d'articles de presse le déblocage de 400 millions d'euros pour la revalorisation salariale. Une misère si nous rapportons cette somme au nombre d'enseignants. Une misère loin du milliard annoncé au plus fort du combat contre la réforme des retraites. Une provocation car Blanquer annonce clairement une revalorisation conditionnelle dont la mise en place reviendrait à casser nos statuts.

Mépris, toujours, lorsque le 27 juillet, la ministre de la Transformation et de l'Action Publiques (intitulé au demeurant révélateur) refuse tout dégel du point d'indice au prétexte que cela creuserait les inégalités entre catégories C et A. Nous laisserons chacun juger de l'intelligence de l'argument. Il n'est, une nouvelle fois, question que de primes. La ministre est-elle au courant que, selon l'INSEE, les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat baisser de 1,8 % en 2018 ? Probablement. Mais elle s'en moque éperdument. Ce pouvoir n'a que faire des agents publics.

Et s'il en fallait une nouvelle preuve, la même ministre, Amélie de Montchalin, nous l'a donnée en refusant de suspendre la journée de carence des

fonctionnaires en cas de contamination Covid. Cette demande émanait pourtant de la totalité des organisations syndicales et de l'association des DRH des collectivités territoriales. Cela n'a guère ému la ministre.

Mépris, encore et toujours, lorsque les enseignants qui ont dû gérer seuls le confinement, sans le moindre soutien de leurs hiérarchies, s'aperçoivent que seuls 70 000 d'entre eux toucheront une prime Covid comprise entre 330 et 1 000 euros alors que le haut encadrement de l'Éducation nationale se voit, lui, octroyer une forte revalorisation indiciaire, décidée par arrêté en date du 30 juillet (à titre d'exemple le recteur de l'académie de Nantes se voit accorder une modeste revalorisation de 844 euros/mois, tout comme le directeur du numérique au ministère, dont tout un chacun a pu vérifier l'efficacité lors du confinement, alors que la DASEN de la Sarthe devra se contenter de seulement 375 euros mensuels). Comment osent-ils ensuite nous expliquer que nous n'aurons aucune augmentation ? Comment osent-ils, tous, nous donner des leçons de morale ? N'ont-ils donc honte de rien ? Jusqu'à quand abuseront-ils de notre patience ? Combien de temps continueront-ils à nous mépriser ?

La vérité est que ce gouvernement a déclaré la guerre aux enseignants et à la Fonction Publique en général. Les discours creux et fumeux n'abusent plus personne. Ce sont des actes que nous voulons. Nous exigeons une revalorisation salariale inconditionnelle et refusons qu'on nous jette quelques miettes sous forme de primes ou d'heures supplémentaires. Nous exigeons l'abrogation immédiate de la loi Dussopt qui détruit la Fonction Publique et la démocratie sociale. Nous exigeons que notre employeur, l'État, nous protège effectivement, et non en paroles, en distribuant des masques efficaces et en nombre suffisant, en mettant enfin en place un protocole clair et précis, reprenant les propositions du SNES.

Face à la colère et aux revendications, le ministre nie la réalité, se réfugie dans la pensée magique, se gargarise de ses propres paroles mais ne fait rien. La colère gronde, l'exaspération est maximale, la fatigue aussi. Rarement un ministre aura été aussi déconsidéré que celui-ci, plus personne n'attend rien de lui (si ce n'est du mauvais). Lorsque, enfin, il quittera ses fonctions, il laissera derrière lui une institution traumatisée et durablement affaiblie. Mais n'est-ce pas là, après tout, son véritable objectif ?

Avec le
snes,
fsu
mon métier
a du sens.

Le second degré dans le rétro et dans la presse

par Lionel Quesne

Juin - septembre 2020 : le temps du COVID, le temps des marchands

Début juin : réouverture des lycées. Entre déclarations et contre déclarations ministérielles, il ne reste que l'espace d'un week-end pour élaborer une toute nouvelle organisation. Et tout cela pour deux semaines ! Malgré tout c'est l'heure des auto-satisfécits pour certains chefs d'établissement qui se targuent d'avoir pu empêcher toute forme de décrochage pendant le confinement. Bravo !

Mi-juin : le nouveau nom du collège Les Sources est dévoilé au grand public ébahi. Il faudra désormais l'appeler Béran-gère de Navarre. Le conseil départemental préfère indéni-ablement l'histoire à la géographie. Et plutôt une cer-taine forme d'histoire : celle qui met en avant les grandes figures et non les peuples ou les traditions populaires. Une certaine forme de culte des personnalités qui rompt avec l'histoire longue des lieux et leur enracinement dans un environnement particulier. Du hors-sol quoi. Pas très écolo finalement tout ça.

C'est ainsi que le collège du Maroc (ainsi nommé parce que les sables cénomaniens de la gare de triage ont pu évoquer les paysages arides de l'hamada du Draa) a été rebaptisé Pierre-Gilles-de-Gennes ; que celui du Villaret a pris le nom de Joseph Weismann ; et que Vauguyon porte maintenant le nom de Joséphine Baker.

23 juin : un malheur n'arrivant jamais seul, la ville de Bessé-sur-Braye perd avec Arjowiggins son premier employeur et le collège de Courtenvaux perd une classe de 5e. Après la fermeture du collège du Ronceray, le conseil-ler départemental C. Counil avait estimé qu'il fallait res-pecter l'équilibre et que cette fermeture urbaine devait trouver son pendant dans le monde rural. Pourvu qu'il ne soit pas entendu.

4 juillet : Qu'on se le dise, des établissements scolaires (collèges et lycées compris) vont rester ouverts cet été pour « assurer des vacances apprenantes » aux élèves qui ont décroché pendant le confinement. Certainement là où il y avait de mauvais chefs d'établissements.

8 juillet : Les premiers résultats du bac tombent. Ils ont une saveur particulière. De nombreux ministres en ont rêvé, le COVID l'a fait : transformer ce premier examen de l'enseignement supérieur en une addition revue et corri-gée de résultats de contrôles continus du second degré. Bien que la situation l'ait imposé, il est quelques élèves pour regretter de ne pas avoir connu le rituel des épreuves et la saveur de l'attente des résultats. Si même les jeunes succombent aux charmes vénéneux de la nostalgie...

10 juillet : Ce bac en contrôle continu prouve sa supériorité par rapport à l'ancienne formule en atteignant des pourcentages records de réussite. Conséquence : un afflux massif et inattendu de lauréats dans le supérieur : 100 000 bacheliers de plus que l'an passé. Le rectorat de Nantes a ainsi demandé à l'Université du Mans d'augmenter sa capacité d'accueil de 60 places en droit, de 18 en STAPS et

de 20 en licence accès santé... Les facs se demandent comment accueillir ces nouveaux étudiants dans un contexte de pénurie de postes et de locaux. Mais qu'ils sont sots ! Comme si le téléenseignement largement testé au cours des mois écoulés ne pouvait pas remplacer tous les amphis manquants du monde !

Le même jour, sans rapport et sans transition (quoique...), ouverture d'une « entreprise-école » spécialisée dans le nettoyage. L'entreprise formatrice, c'est l'avenir... dans le rétro. En attendant, nous, il faut que l'on se coltine « l'école-entreprise ».

16 juillet : Il est dit que les vacances seront studieuses ! La preuve : les marchands de cahiers de vacances se frottent les mains.

18 juillet : Vacances apprenantes encore et toujours... en camping-car ce coup-ci. Une enseignante ayant quitté « l'enseignement traditionnel » pour ouvrir ses propres of-ficines (le phénomène n'est pas encore massif mais il se multiplie) se propose (moyennant finances) de sillonner les routes autour de la Fontaine-St-Martin pour apporter son soutien aux élèves qui n'auraient pas été suffisamment assidus dans les classes virtuelles du CNED. Décidément la COVID aiguise les appétits.

25 août : Alors que l'on commence très sérieusement à penser à la rentrée, que réapparaissent ici et là des ques-tions de protocoles sanitaires qui se sont considérable-ment allégés depuis juillet, le président du conseil scien-tifique le dit sans détour « il y aura des contaminations ». Nous voilà prévenus ! Peut-être pas protégés mais préve-nus. Et ce n'est pas non plus la peine de trop attendre des prises de précautions a posteriori car selon la même som-mité « fermer l'école, il faudra bien y réfléchir ». Ce qui veut dire « par contre, fermez le ban ».

27 août : 3 jours avant la prérentrée (il est toujours large sur les délais, Jeanmimi), M. Blanquer dévoile son disposi-tif pour la reprise des cours avec lequel on apprend, entre autres, que, pour les élèves, le masque est « une fourniture comme une autre ». À raison de 2 masques par jour, les fam-illes connaissant des fins de mois difficiles apprécieront cette vision avancée de la gratuité scolaire. Heureusement que dans sa grande largesse le Conseil départemental en fournira deux par élèves. Par contre les profs se verront dotés de 4 masques lavables (produit par Dim, c'est chic, non ?). La bonne nouvelle, c'est que nous arrêtons donc de bosser le mardi soir.

31 août : Au cas où l'intervention du ministre n'aurait pas suffi, le secrétaire départemental du SNPDEN (syndicat ultra-majoritaire des chefs d'établissements) se charge de nous rassurer définitivement. « Nous sommes plus sereins » déclare-t-il. S'il le dit, nous sommes priés de le croire. Tout est prévu, pensé, anticipé, y compris les heures sup pour de la remédiation. Dispositif au demeurant tota-lement superflu dans l'établissement qu'il dirige puisque lorsqu'il lui est demandé s'il redoute une baisse du niveau

scolaire du fait d'une absence prolongée dans les salles de classes il répond sans hésiter : « absolument pas en ce qui concerne mes élèves ». Ailleurs, peut-être, dans des établissements qui n'ont pas la chance d'être aussi bien dirigés, il y aura besoin de remédiation mais pas de ça chez nous !

1er septembre : Et c'est reparti à donf : des salles pleines à craquer, des fenêtres qui n'ouvrent pas, des files d'attente au restaurant scolaire qui ressemble à une mêlée à 600 joueurs. Plus de gel, plus de produit désinfectant mais pas de souci, on a le masque ! Alors ça craint rien !

11 septembre : La reprise à l'Université du Mans. 300 ordinateurs achetés pour les personnels. Sage et prévoyant dans l'optique d'un possible retour au « télétravail ». Le ministère de l'EN ferait bien de s'en inspirer et de satisfaire une de nos anciennes revendications.

On nous avait prévenus, on ne nous avait pas menti. Dès la deuxième semaine de cours 24 établissements scolaires sarthois ont fait l'objet de signalements avérés par l'Agence régionale de santé (ARS).

18 septembre : une semaine plus tard on recense en Sarthe 900 élèves cas contacts, majoritairement dans le 1er degré... ce qui laisse supposer que le port du masque dans les collèges et les lycées, s'il n'est pas une panacée et s'il est désagréable, constitue néanmoins un rempart contre la transmission du virus. Avis aux « anti-masques » ! Pour autant la question de la fermeture des classes demeure un tabou et un secret bien gardé par la direction académique.

19 septembre : De toute manière et pour couper court, le ministère de l'EN travaille sur un allègement des règles sur les cas contacts qui devrait faire baisser les fermetures de classes pour cause de COVID 19. Cassez le thermomètre et il n'y aura plus de malades. On l'aura compris, l'important est que, contre vents et marées, les établissements restent ouverts afin que les parents puissent aller au travail. Nous sommes la clé de voûte et la digue de l'économie française. C'est flatteur mais un tantinet lourdingue à porter.

Par ailleurs un dégât collatéral surgit que l'on n'avait pas bien vu venir : celui des photos de classes. Avec ou sans masque ? Cruel dilemme pour les artisans de la risette au kilomètre.

21 septembre : Enfer et damnation, l'enseignement catholique a perdu des élèves. Et bien au-delà de la baisse démographique enregistrée dans le public. Les clients auraient-ils eu à se plaindre du service pendant le confinement ? Que nenni nous dit le directeur diocésain. C'est bien à cause du COVID mais en raison de la crise économique qu'il génère et des diminutions de revenus de certains ménages. En bon VPR ledit directeur assure cependant que l'argent ne doit pas être un problème dans la maison du bon Dieu et que l'on peut s'arranger pour étaler les mensualités. Laissez venir à lui les petits enfants car rappelle-t-il « notre fondement (sic !) est l'accueil de tous quel que soit le parcours, les difficultés, la religion ou la situation sociale des parents ». Un vrai service public. Ceci dit les accueillir ne signifie pas forcément les garder. Il ne faudrait pas non plus que les élèves en difficultés scolaires fassent baisser les pourcentages de réussite au brevet. Il ne faudrait pas non plus prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages !

4 - Second degré 72 N°111 - 29 09 2020

Multiplier les missions pour nier nos métiers...

par Jeffrey-Gaylord Remaud

Depuis plusieurs années, nous ressentons une déposssession de nos métiers. Les intrusions dans nos sphères professionnelles sont croissantes. Le double discours permet de valoriser le dévouement des enseignants tout en réduisant sans cesse la reconnaissance de leur expertise.

Alors que l'obtention d'un réel corps des PSY-EN avait été salué comme une étape clé, l'aboutissement d'une longue lutte... on observe petit à petit une réduction des temps de présence en établissement inversement proportionnelle à l'augmentation des volumes horaires censés être consacrés à l'orientation et l'accompagnement des élèves en établissement. Ces missions ont été progressivement déportées sur les professeurs principaux, alourdissant encore la charge.

Dans certains établissements, les PSY-EN ne sont même plus présentés aux équipes et il n'y a plus de temps d'échange avec les PP en début d'année. L'orientation, l'accompagnement, le suivi psychologique des élèves sont de vraies missions qui nécessitent d'être effectuées par les personnels formés que sont les PSY-EN.

Autre exemple, la certification en langues et cultures de l'Antiquité. De l'aveu même de l'administration, ce dispositif « vise à favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. »

Comment pourrait-il en être autrement ? Qu'en est-il des places aux concours du CAPES et d'agrégation de Lettres classiques depuis des années ? Des baisses drastiques.

Pour avoir des lauréats, il faut des étudiants : qu'en est-il de ces filières en université ? Et au-delà même quel sort a-t-on réservé dans le cadre de la réforme du lycée aux langues anciennes ? Quelle place a-t-on laissée à ces options ? Cette certification se veut donc un pis-aller pour compenser une pénurie organisée... qui n'a donc rien de surprenante. Chacun pourra estimer la difficulté de certification : produire un rapport de 5 pages puis une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

Quel sentiment ce dispositif peut-il générer chez nos collègues certifiés et agrégés de lettres classiques ? La déposssession du métier revient souvent. Nous réaffirmons donc que ce dispositif n'est pas une solution pérenne et que là encore cela passe par une véritable campagne de recrutement !

Nos collègues d'Arts Plastiques, d'EPS, d'Éducation musicale, les enseignants assurant l'enseignement moral et civique... ont bien pu le mesurer avec les tentatives de mise en place durable du dispositif 2S2C... permettant à nombre d'intervenants de suppléer à nos missions.

Nous devons nous garder de ces menaces qui sans cesse reviennent... et réaffirmer qu'**ENSEIGNER EST UN MÉTIER** qui ne se résume pas à une action pédagogique ! Il nécessite la maîtrise d'un haut niveau de savoirs disciplinaires pour maintenir une haute qualité d'enseignement accessible à tous les élèves : c'est la mission du service public d'Éducation !